

RÈGLEMENT APPEL À PROPOSITIONS 2025 Organisation d'un BELC régional

1-FINANCEMENTS

Pour qu'un équilibre de l'opération soit constaté, un seuil de 60 participants pour 3 formateurs et 6 modules est conseillé. Un budget prévisionnel des dépenses à envisager est disponible dans le [vadémécum](#).

À titre indicatif, selon les contextes locaux, des sources de financement peuvent être sollicitées auprès de bailleurs tels que OIF, AUF, ministère de l'Éducation local, etc.

2-EXAMENS DES DOSSIERS

Les dossiers de candidatures seront examinés à la lumière des éléments suivants :

1) Dimension régionale :

- Participation d'au moins 4 pays de la zone (1 pays organisateur et 3 pays partenaires) avec un minimum de 60 participants ;
- Dérogation possible : participation d'1 pays avec 100 participants et plus.

2) Pédagogie/public :

- Nombre de participants potentiels (60 participants min.)
- Nombre de modules
- Pertinence du programme au regard des besoins identifiés dans la zone

3) Lieu de formation :

- Qualité des salles de formation
- Équipement de l'espace de formation
- Connexion Wifi

3 - CONSTITUTION ET DÉPÔT DES DOSSIERS

Le dossier, pour être complet, doit comprendre le cahier des charges dûment complété selon le canevas fourni par France Éducation International.

La mise en place d'un BELC régional en collaboration avec France Éducation International donnera lieu à la signature de deux documents :

- Une convention entre le porteur du projet et France Éducation International et son annexe financière
- Un avenant qui a pour objet de fixer le programme des modules de formation, leurs intitulés définitifs et leurs codes de référence.

Les candidatures seront obligatoirement transmises à France Éducation International par courriel à l'adresse belcregionaux@france-education-international.fr au plus tard le **31 juillet 2024** à minuit heure française.

Les demandes seront examinées et un retour sera transmis aux porteurs de projet par France Éducation International le **30 septembre 2024**.